

## Concertation Préalable

### Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et Stratégie nationale bas carbone (SNBC)

#### Note des garants n°3 en date du 25 novembre 2024

#### Bilan des garants à mi-parcours de la concertation préalable sur la SNBC et la PPE

Faisant suite à deux notes des garants en date des 23 mai et 13 juin 2024, la présente note des garants CNDP se donne pour objectif de faire un point à mi-parcours de la concertation préalable sur la SNBC et la PPE. Elle fait suite :

- à la saisine en date du 11 avril 2024 de la CNDP par la DGEC ;
- à la décision de la CNDP du 2 mai 2024 de désigner des garants dans le cadre d'une concertation préalable régie par les articles 121-16 et 121-16-1 du Code de l'Environnement ;
- au report de la concertation lié au contexte politique issu de la dissolution de l'Assemblée nationale ;
- à l'ouverture de la concertation en date du 4 novembre pour une durée de six semaines.

#### Relation DGEC-CNDP

Les garants tiennent à souligner :

- **l'importance du budget temps** consacré par la DGEC à la relation avec la CNDP, avec des réunions de travail planifiées hebdomadairement ainsi que des réunions ad hoc sur certains points particuliers (webinaire de présentation, outil Carbone 4...) ;
- la **posture globale d'écoute** de la DGEC vis-à-vis des recommandations des garants, conduisant à des modifications en continu du dispositif ;

même si, dans la phase de préparation ils ont pu avoir à quelques reprises le sentiment d'avoir été mis devant le fait accompli.

Plus précisément, à mi-parcours (25 novembre 2024) du calendrier de la concertation,

#### les recommandations suivies d'effets sont relatives :

- au **dossier de concertation**, une suite ayant été donnée aux suggestions des garants relatives à la nécessité de compléments d'information (contexte, scénarios alternatifs, fiches sectorielles...), même si le document reste incomplet en ce qui concerne le financement de la transition énergétique. ;
- au **cadre juridique de la concertation** elle-même, un temps présentée comme une consultation, avant qu'un correctif ne soit réalisé le 13 novembre 2024 ;

- aux **modalités d’affichage du calendrier des événements**, avec la création d’un module spécifique dans le site web permettant de les annoncer, leur assurant ainsi une meilleure visibilité que le simple affichage du calendrier global initialement mis en place ;
- aux **modalités de concertation lors des événements**, partiellement en ce qui concerne la réunion de lancement (diffusion en direct sans activation du « chat »), dans l’esprit en ce qui concerne le webinaire de présentation de la concertation (diffusion en direct avec « chat activé » et réponse à une grande partie des questions posées) ;
- à la nécessité de **mieux représenter les territoires et les publics jeunes**, avec l’annonce d’événements dans les régions Auvergne Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d’Azur, Occitanie, Aquitaine et Pays de la Loire ainsi que la réservation d’un « *quota territoire* » lors des événements à venir ;
- à la **mise en place de « débats autoportés »** (réunions d’initiative locale) s’inspirant des pratiques de la CNDP, même si la communication tardive sur cette possibilité et le calendrier resserré de la concertation rendent difficile l’organisation de tels événements ;
- à l’intégration des réunions organisées dans les territoires et des réunions d’initiative locale dans le **calendrier des événements du débat** ;
- à la mise en évidence d’un certain nombre de **ressources externes sur le site**, à commencer par les scénarios énergétiques de RTE, de l’ADEME, de « *The Shift Project* » et de Negawatt, avec la création (le 14 novembre 2024) d’une page dédiée « [Bibliothèque complémentaire](#) » ;
- à la mise à disposition du public d’un **outil de simulation « France Net Zéro »**, même si le webinaire de présentation de cet outil arrive un peu tard (le 27 novembre 2024) dans la concertation.

**les recommandations à ce jour non suivies d’effets sont relatives :**

- à l’insuffisance d’argumentation sur le cadre juridique de l’élaboration des décrets SNBC et PPE en l’absence de **Loi de Programmation Energie-Climat** ;
- à la demande d’un alignement du **calendrier de la concertation SNBC/PPE** sur celui de la consultation sur le Plan national d’adaptation au changement climatique, par souci de cohérence globale pour ces trois documents faisant partie d’un même ensemble (la Stratégie Française Energie Climat) et pour permettre aux parties prenantes et au public de mieux s’approprier les dispositifs mis à disposition ;
- à la **faiblesse du dispositif présentiel dans les territoires**.

**Au vu de ces éléments, les garants recommandent d’amender le dispositif de concertation sur les points suivants :**

- mettre en œuvre les recommandations non suivies d’effet à ce jour ;
- mieux communiquer (site et réseaux sociaux) sur le kit du débat des réunions d’initiative locale et sur l’outil de simulation France Net Zéro ;
- maintenir ouverte la plateforme de contribution du public jusqu’à la fin de la concertation ;
- garantir la transparence d’accès aux données de la plateforme de concertation et aux présentations et aux « chats » des événements en ligne.

Isabelle Barthe garante, Marc Di Felice, Dominique Pacory, garants